

Jean Louis MAGNET

Le 15 mars 2024

19 rue Champs de Seuze

33830 LUGOS

Objet : PLUiH, commune de Lugos

Madame, Monsieur,

A la suite de la parution du PLUiH au printemps 2023, je vous ai demandé de repasser la classification de parcelles (n° 232, 1235, 1237 et 1238, Section B dite de Séouze, 3° feuille, attenantes à la maison), passées en 2AU sans aucune concertation. Ce que vous avez fait avant la fin de l'année et je vous en remercie.

Par contre, la parcelle n° 232 était en partie constructible et est maintenant totalement en NC dans le nouveau PLUiH.

Vous seriez donc bien aimables de redonner la classification de cette parcelle, celle qu'elle avait avant l'avant dernier PLUiH, de façon à ce qu'elle retrouve, avant la publication officielle de ce nouveau PLUiH, son statut précédent de partiellement constructible.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.